



**Fédération Nationale de l'Éducation,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIÈRE
des Landes**

Maison des syndicats
97 place de la Caserne Bosquet
BP 217
40000 Mont-de-Marsan
fnecfp.fo40@free.fr

Comité Social Administratif Spécial Départemental des Landes

« Carte scolaire 2023 1^{er} degré »

Vendredi 3 mars 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FNEC FP-FO 40

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

C'est avec sidération que la FNEC FP-FO a appris le décès de notre collègue, le 22 février, poignardée en plein cours par un élève, dans un lycée de Saint-Jean de Luz.

Ce drame provoque une vive émotion chez les personnels. Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un agent est tué dans l'exercice de ses fonctions. Et les agressions, les faits de violence à l'encontre des personnels se multiplient.

Il est impossible d'accepter leur banalisation. Les personnels doivent être protégés.

Pour la FNEC FP-FO, cela passe par l'arrêt des suppressions de postes, la création des postes nécessaires (administratifs, vie scolaire, médico-sociaux, psychologues, enseignants, enseignants spécialisés...), par le respect des missions et des statuts et le rétablissement des CHSCT supprimés par la Loi de Transformation de la Fonction publique. Alors même que le ministère organise l'inclusion systématique que dénonce FO depuis la loi Montchamp, nous ne comptons plus les manques en assistantes sociales, infirmiers-infirmières scolaires, médecins scolaires etc.

L'autre actualité, c'est le président et son gouvernement qui s'attaquent à nos conditions de vie à l'heure de la retraite. Une très forte majorité de Français s'est mobilisée et se mobilisera encore pour rejeter massivement ce projet de réforme des retraites.

La FNEC FP-FO conteste ce projet de réforme injuste et brutal et mettra tout en œuvre pour qu'il soit retiré. Notre Fédération a aussi noté que ce gouvernement a souhaité réintroduire le régime universel, via un amendement voté le 10 février dernier à l'Assemblée nationale, ce qui remettra en cause nos acquis dont font partie le Code des pensions civiles et militaires, le calcul de la pension sur les six derniers mois et les 75 %.

En 2019, lors du projet de régime universel de retraites par points, la FNEC FP-FO avait calculé que les fonctionnaires perdraient de 5 à 40 % sur le montant de pension, selon les années de naissance, les âges pivot et le pourcentage de primes et indemnités...

Rappelons que notre Fédération revendique une augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et le rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

A ce propos, la FNEC FP-FO dénonce et s'oppose à tout « PACTE » de missions diverses en échange de primes. Les personnels réclament une hausse des salaires et non l'aumône. Ils ont déjà donné avec le Grenelle de l'Éducation ...

Concernant ce premier CSA depuis les élections professionnelles, où en est la rédaction du règlement intérieur que nous devrions adopter ?

A propos de texte réglementaire, le SNUDI-FO, au sein de la FNEC FP-FO, demande un plus grand respect des textes et des représentants du personnel élus dans les instances : la convocation

pour ce CSA a été reçue le 02 février avec l'ordre du jour mais les documents de travail n'ont été envoyés que le 24 après-midi, soit 2 jours ouvrés avant le groupe de travail ce qui n'est pas pour faciliter notre tâche auprès des écoles, et à peine 8 jours avant ce CSA. Notre courrier intersyndical à propos du changement de calendrier vous a, semble-t-il, interloqué. Pourtant c'est bien vous qui, dans les convocations et les remplacements, ne tenez aucun compte des délais de route, des temps d'analyse des documents et de compte rendu stipulés dans les textes et auxquels nous avons droit. Nous prenons à cœur notre travail de représentants, nous faisons des efforts pour assister aux réunions administratives sans pénaliser nos collègues dans nos écoles, vu la pénurie de remplaçants. Nous attendons de votre part un peu plus de considération pour notre engagement. Et que dire de la convocation pour le 8 mars, un mercredi encore une fois, et qui plus est jour de mobilisation nationale, convocation très mal perçue et que nous vous demandons de reporter à une date ultérieure.

Concernant la carte scolaire, la FNEC FP-FO des Landes conteste la décision du ministre de l'Éducation nationale de supprimer 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 dont 1117 dans le premier degré. Ce n'est visiblement pas l'argent qui manque, ce qui pourrait justifier ces suppressions, puisque le président Macron vient d'attribuer 413 milliards d'euros pour le budget militaire. Nous dénonçons l'absence totale d'investissement en terme de personnel dans le service public d'éducation !

Dans les Landes, 19 écoles sont à plus de 25 élèves par classe, nous devrions donc avoir au moins 19 créations de postes devant élèves ! Sans oublier les postes de remplaçants en nombre suffisant, d'enseignants spécialisés, notamment pour obtenir des RASED complets, et de formateurs. Les difficultés scolaires s'aggravent, les enseignants sont à bout de souffle, l'école va mal ! Le nombre de demandes de rupture conventionnelle, de démissions et de travail à temps partiel en témoignent ! Il faut pour le service public d'éducation des moyens à hauteur des besoins !

Oui l'Éducation et l'Instruction devraient être la priorité absolue du gouvernement. Oui, le président Macron aurait dû attribuer les 413 milliards d'euros à un vaste chantier de soutien à la jeunesse et à ceux qui les forment. C'est, pour la FNEC FP-FO, la première des protections en direction des élèves et des personnels !

Monsieur le DASEN, nous vous demandons expressément de solliciter le ministère sur ces points qui sont au centre de nos préoccupations : le manque de postes sous statut et la nécessité d'en créer.

La FNEC FP FO des Landes demande :

- la non suppression de postes
- la création de tous les postes et de toutes les classes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe et faire respecter le droit des personnels à bénéficier d'un temps partiel et d'autorisations d'absence
- le recrutement d'AESH, sous statut, individualisées pour un meilleur accompagnement
- la transformation de toutes les HSA en heures postes nécessaires au maintien des postes et des services dans le même établissement y compris le maintien des heures de technologie en 6^e.

Enfin, la FNEC FP FO dénonce et s'oppose à tout « PACTE » de missions diverses en échange de primes.

Nous vous remercions de votre écoute.

*Isabelle BENQUET, Simon CLAEREBOU, Nicolas GUYARD
Représentants FO au CSASD des LANDES*

